

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 52 (1901)  
**Heft:** 9

**Artikel:** Futaies de chênes d'Allschwil  
**Autor:** Müller, J.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-785802>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Futaies de chênes d'Allschwil.

Par *J. Müller*, inspecteur des forêts du canton de Bâle-Campagne.  
(Avec gravure.)

Nos lecteurs apprendront sans doute non sans intérêt que la commune d'Allschwil, près Bâle (Bâle-Campagne), possède encore des futaies pleines de chênes, dont, à ma connaissance, peu de semblables existent en Suisse. Dans le cours du siècle écoulé, et principalement depuis 50 ans, de superbes futaies de chênes ont été exploitées, leur terrain utilisé dès lors pour des taillis de peu de valeur ou même livrés à l'agriculture. Les magnifiques peuplements de Füllinsdorf, Pratteln et Muttenz ont disparu; seul, un vestige, près de Pratteln, au pied du „Adler“, témoigne encore aujourd'hui de leur beauté d'autrefois.

Les peuplements de chênes purs ou très faiblement mélangés de hêtres forment à peine le 5 % de la surface totale des forêts du canton; cette proportion est du 4 % dans la Haute-Alsace, du 12 % dans la Basse-Alsace et du 18 % en Lorraine.

A Birseck, dans la partie nord-ouest du canton, le chêne est l'essence la plus répandue, et tout particulièrement à Allschwil. Le sol, un diluvien profond et pauvre en calcaire, est très favorable à sa croissance, de sorte que ces futaies comptent parmi les plus belles qu'on puisse voir.

Sur 204 ha. de forêts de la commune d'Allschwil, 52,75 ha. sont encore plantés en chênes purs.

Notre gravure représente précisément une des plus vieilles parcelles; la vue a été prise le 10 mai à la sortie des feuilles.

Cette forêt de chênes pédonculés (*Quercus pedunculata* Ehrh), située sur un lehm profond, est âgée de 80 à 130 ans; ses 12,50 ha. possèdent 2440 chênes, cubant 3740 m<sup>3</sup>, soit 250 chênes et 300 m<sup>3</sup> par ha. Les diamètres, à hauteur de poitrine, varient de 20 à 80 cm., et les hauteurs de 16 à 28 m; le plus gros chêne cube 7,3 m<sup>3</sup>. Les peuplements voisins, plus jeunes, donnent par ha.:

à 70 ans, 364 tiges, cubant 240 m<sup>3</sup>,  
à 50 „ 604 „ „ 135 m<sup>3</sup>.

L'épais sous-bois formé de charmes et noisetiers a été, jusqu'à maintenant et assez régulièrement, exploité tous les 10 ans.

Malgré la tendance qu'a le chêne pédonculé à former de fortes couronnes, les chênes de ces peuplements ont des tiges élancées; plusieurs groupes de vieux arbres accusent un certain nombre de sujets dont les fûts ont 18 m.

Il est à noter que la foudre ne cause que très peu de dégâts, et que dans ce peuplement de 13 ha., nous n'avons pas vu un seul exemplaire endommagé par le feu du ciel. La densité du couvert et la minime différence de hauteur d'un arbre à l'autre en sont peut-être la cause!

L'aménagement provisoire de 1890, maintenant révisé et définitif, prévoit l'enlèvement successif des chênes de mauvaise croissance, à couronnes trop faibles ou trop endommagés par les gélivures, du sous-

bois actuel et leur remplacement par une plantation de hêtres. Le sapin blanc ne sera introduit que dans les grandes clairières.

Les hêtres plantés en 1890 (à gauche dans la gravure) ont donné un résultat encourageant; des accroissements en hauteur de 50 cm. ne sont pas rares, même dans les places où ils paraissent être surcimés. Il sera ainsi formé une futaie à double étage, dont l'étage supérieur composé de chênes et l'inférieur de hêtres, éventuellement de sapins blancs.

(Traduction.)



## Affaires de la Société.

### Réunion annuelle de la Société des forestiers suisses, à Neuchâtel, du 4 au 7 avril 1901.

Environ 120 membres de notre société se sont trouvés au rendez-vous que nous avaient fixé nos chers collègues du riant pays de Neuchâtel. Un programme choisi, une communication du plus haut intérêt, l'agrément du pays neuchâtelois et de son aimable population, toutes ces choses ont contribué à attirer beaucoup de monde et à donner un charme particulier à cette réunion. Parmi les assistants, on remarquait avec plaisir quelques collègues venus de France.

Le dimanche soir, on fêta la joie du revoir en se réunissant dans le jardin du cercle du Musée.

Le lundi, le président annuel Monsieur le Dr. *Pettavel*, conseiller d'Etat, ouvrit la séance à 7<sup>1/2</sup> heures dans la salle du Grand Conseil. Dans un magistral discours, il donne un rapide aperçu des bases essentielles de la législation forestière neuchâteloise et relate tous les progrès accomplis dans ce domaine. Il est chaleureusement applaudi.

Sont désignés comme secrétaires: MM. M. *Decoppet*, inspecteur forestier d'arrond. à Aigle, et *Garonne*, inspecteur forestier communal, à Liestal, puis, comme scrutateurs, MM. *Grenier*, adjoint à Couvet et *Ruedi*, junior, à Zürich.

L'assemblée reçoit dans la société 9 nouveaux membres. Puis, il est donné lecture d'une lettre de l'Association des préposés forestiers suisses tendant à obtenir l'appui de notre société pour une demande qu'elle adresse aux Chambres fédérales. Cette demande a pour but d'obtenir un subside en vue de l'amélioration du traitement des préposés. Ce subside serait de 10-20 cts. par ha. de l'étendue totale des forêts de chaque canton. Cette demande est appuyée par M. *Baldinger*, conseiller national; l'assemblée décide de la renvoyer au comité pour étude.

M. *Roulet*, président du comité permanent, présente le rapport annuel de ce dernier.

Il en résulte que notre société compte 332 membres, contre 339 à l'exercice précédent. Sont décédés: MM. *Fankhauser*, inspecteur fores-